



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIF**

**SÉANCE DU JEUDI 26 JUIN 2025**

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt six juin à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy GENET, Président.*

Présents : Guy GENET, Rosaria Sarine VELLA, Gérard BAKINN, Céline DI DOMENICO, Maurice BERNARD, Alain GASPARINI, Christian RIZZARDI, Christian GUÉNÉ, Martine RAFFORT, Yasmine GONAY, Séverine GALBRUN.

Procurations : Claude CHALVIN à Alain GASPARINI

Absentes excusées : Claude CHALVIN, Claire DOMELAND

Secrétaire de séance : Céline MILLIAT.

Date de la convocation du Conseil d'administration : 18 juin 2025

Nombre d'administrateurs :

En exercice :	13
Présents :	11
Procuration :	01
Votants :	12

**Votes exprimés**

- Votes pour : 11
- Votes contre : /
- Abstention : 01

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2025

2025\_23\_DEL

**Objet : État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2025 - EHPAD de VIF**

VU le décret n° 2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services médico-sociaux définissant un nouveau cadre budgétaire pour les établissements et services médico-sociaux avec l'instauration de l'ERRD et de l'EPRD ;

VU l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant les modèles de documents mentionnés aux articles R.314-211 et suivants du CASF ;

VU les, instructions n° DGCS/SD5C/CNSA/2017/207 du 19 juin 2017 et du 12 juillet 2018 relatives à la mise en œuvre des dispositions du décret n° 2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médicosociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF) ;

VU le CPOM signé en date du 30/12/2022 ;

Pour l'exercice 2025, l'EPRD de l'EHPAD de VIF est arrêté comme suit :

- Compte de Résultat Prévisionnel

Total des charges	2 733 538,18
Total des produits	2 444 305,20

-Tableau de passage des résultats à la CAF (Capacité d'Autofinancement)

Résultat comptable prévisionnel déficitaire	-289 232,98
+ Dotations aux amortissements	34 727,00
- Quotes-parts des subventions et reprises sur provisions	63 771,18
<b>Insuffisance d'autofinancement</b>	<b>318 277,16</b>

-Tableau de Financement Prévisionnel

Insuffisance d'autofinancement	<b>318 277,16</b>
+ Augmentation des capitaux propres	24 950,00
+ Augmentation des dettes financières	10 000,00
<b>Total des ressources</b>	<b>34 950,00</b>
- Remboursement des dettes	10 000,00
- Immobilisations corporelles	45 500,00
<b>Total des emplois</b>	<b>55 500,00</b>
<b>Prélèvement au Fonds De Roulement</b>	<b>338 827,16</b>

VU l'ensemble des éléments ci-dessus,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'APPROUVER** l'EPRD de l'EHPAD de VIF dressé pour l'exercice 2025 ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Président ou par délégation, Madame la Vice-Présidente de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**ANNEXE(S) :**

Rapport EPRD

Maquette EPRD

Fait et délibéré à VIF, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

*Le Président, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*